

21 mai 2019

Un premier scrutin

Mutharika est déclaré le vainqueur avec seulement 38,6 % des voix. Le principal candidat de l'opposition, Lazarus Chakwera du MCP, recueille 35,4 % des voix, et le vice-président et chef de l'UTM, Saulos Chilima, arrive troisième avec 20,2 %.

3 février 2020

Une victoire de l'opposition

La Cour constitutionnelle annule les résultats des élections de mai 2019, ordonne au Parlement d'évaluer la capacité des commissaires de la MEC à superviser les prochaines élections, et ordonne la tenue de nouvelles élections dans un délai de 150 jours.

9 mars 2020

Appel de Mutharika

Mutharika et la MEC font appel auprès de la Cour suprême contre l'annulation des résultats des élections par la Cour constitutionnelle.

17 mars 2020

Résistance aux contre-pouvoirs

Mutharika refuse de ratifier les projets de loi approuvés par le Parlement. Il remplace également le chef de l'armée, le général Vincent Nundwe, dont les soldats protégeaient les manifestants qui s'opposaient aux élections frauduleuses.

8 mai 2020

Arrêt de la Cour suprême

La Cour suprême du Malawi rejette à l'unanimité l'appel de Mutharika et de la MEC et confirme la décision de la Cour constitutionnelle, confirmant le passage au système de majorité 50 % + 1.

31 mai 2019

Un recours judiciaire

Chakwera et Chilima contestent la déclaration de Mutharika comme vainqueur devant la Haute Cour du Malawi, en invoquant des irrégularités généralisées.

25 février 2020

Une tentative de réforme

Le Parlement adopte des projets de loi de réforme électorale, notamment le système à deux tours 50 % + 1, et recommande la révocation des commissaires MEC.

12 mars 2020

Réaction internationale

L'Union européenne, l'Allemagne, l'Islande, l'Irlande, le Japon, le Nigeria, la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis appellent les Malawiens à chercher un règlement pacifique de la crise dans le cadre de la Constitution.

19–20 mars 2020

Préparatifs pour le prochain tour de scrutin

Mutharika dissout le conseil des ministres et en nomme un nouveau composé d'environ 30 membres, qui reflète la nouvelle coalition de Mutharika avec l'UDF, dirigée par Atupele Muluzi, qui s'est classé quatrième aux élections de 2019. Mutharika déclare la COVID-19 un état de catastrophe, lui donnant le pouvoir d'interdire les rassemblements de plus de 100 personnes sans rappeler le Parlement.

23 juin 2020

Nouvelles élections

Date fixée par le Parlement pour la tenue d'une nouvelle élection présidentielle.